



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 17 octobre 2021	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 12 : Nuageux (Temp. :10 °C)	Ventoux: 15 km/h (Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	12	Courses de qualification	2 KC/MW	Inscriptions totales 98/98
Total des paris mutuels	\$344,846			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Counsell, Kelly	Juge associé Hughes, Larry (à distance)
--------------------------------------	--	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Après la Course 8, déroulée le jeudi 14 octobre, le vétérinaire de la CAJO a examiné le cheval, "ROAD RUNNER COLONY", et l'a ensuite inscrit sur la liste à court terme (sept jours) pour boiterie.
- Un avis d'examen a été transmis à Francis Dumouchel au sujet du résultat d'analyse positif à l'endroit du cheval, "TWIN B SUNKISSED".
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges (autre) du cheval, "BARN ONE", de la Course 7.
- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "SILVERADO", de la Course 7. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Courses :

- Clarke Steacy est autorisé à se retirer de cinq courses.
- Steeven Genois a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Enquête et objection pour une potentielle obstruction survenue dans le dernier droit et déposée par le conducteur du #4, "SIR GALAHAD", (Benoit Hebert), contre le #3, "FERN HILL BELLA", (Mike Healey), arrivé en 2^e position. M. Healey a déclaré que le #4 avait dévié vers l'extérieur et avait touché le pied avant de son cheval, ce qui a été bien visible dans la vidéo. L'objection a été retenue. Le #3, arrivé en 1^{re} position, a été placé en 2^e position pour avoir provoqué l'obstruction, conformément à la règle de la CAJO 22.09.

Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/EI1csECholE>

Le conducteur du #4, (Benoit Hebert), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (a) (aller vers l'extérieur de manière à forcer un cheval à réduire son allure). Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 5 jours, du 18 au 22 octobre 2021, inclusivement. Décision #1451274

Les conducteurs du #7, "OFFICIALLY RUSTY", (Daniel St. Pierre), et du #9, "DELLAS BOY", (Daniel Laflamme), prendront part chacun à l'examen de leurs stimulations respectives observées dans le dernier droit. Rien à signaler.

7. Le conducteur du #9, "WOO SHARK", (Drew Smyth), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le #8, "STONEBRIDGE STING", (Drew Smyth), a subi un bris d'équipement (protège genoux), après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
- Il y a eu un retard dû aux difficultés techniques survenues au panneau d'affichage électronique.
10. Rien à signaler.

11. Nous avons expliqué la règle de la CAJO 22.19 (pieds dans les étriers) au conducteur du #2, "THE REGULATOR", (Guy Gagnon). L'explication qu'a donnée M. Gagnon a été partiellement acceptée et aucune action réglementaire n'est requise. Rien à signaler.
12. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 3 – Le #6, "SAULSBROOK KAISEN" (1), pour \$12,500, par Matthew McDonald entraîneuse Anne-Marie Turenne.
- Course 4 – Le #5, "MISTER GODRO" (2), pour \$8,000, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.